

COMMUNIQUÉ

en vertu de l'article 32 du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Le produit fourni ne remplit pas les critères de classification en tant que produit dangereux en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1272/2008 (CLP) ni aucune autre condition mentionnée dans l'article 32 du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH). A ce titre, le produit est exempté de l'obligation de présenter une fiche de données de sécurité à son destinataire.

Or, le fournisseur est tenu de communiquer au destinataire les informations suivantes en vertu de l'article 32 du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006.

1. FOURNISSEUR

UNIPETROL RPA, s.r.o., Záluží 1, 436 70 Litvínov, Česká republika

☎: +420 476 161 111, fax: +420 476 619 553, unipetrolrpa@unipetrol.cz, www.unipetrolrpa.cz

Monomères et produits chimiques Directeur: ☎: +48 242 566 615, Dorota.Smolarek@orlen.pl

Manager des Chezacarb ventes: ☎: +420 476 166 781, Lenka.Semenysinova@unipetrol.cz

Chef de service à la clientèle: ☎: +420 476 162 006, Lucie.Markova@unipetrol.cz

2. ENREGISTREMENT

en vertu du titre II du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Le produit est enregistré, ses identificateurs étant les suivants:

IDENTIFICATEUR	IDENTIFICATION	NUMERO D'IDENTIFICATION
Enregistrement	Suie / Carbon Black	N° d'enregistrement: 01-2119384822-32-0043
Classification harmonisée	Substance absente de la liste	Substance absente de la liste
Liste des classifications ECHA (Agence européenne des produits chimiques)	Carbon black	-
Dénomination chimique internationale	Carbon black	n° CAS:1333-86-4 n° CE: 215-609-9
Noms commerciaux	Carbon Black Chezacarb Advanced Conductive (AC-10, AC-20, AC-30, AC-50, AC-60, AC-70, AC-80, AC-90, AC-95)	-

3. AUTORISATION

en vertu du titre VII du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006)

Le produit n'est pas indiqué sur la liste des substances soumises à l'autorisation mentionnée dans l'annexe XIV du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH) et à ce titre il n'est pas soumis à l'obligation de demander une autorisation en vue de sa production et de son usage.

4. RESTRICTIONS

en vertu du titre VIII du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Aucune des restrictions telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe XVII du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH) n'est applicable à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de ce produit).

5. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA GESTION DE RISQUES

Il est interdit d'utiliser le produit comme ingrédient pour pigments de tatouage à l'usage humain. Pendant la fabrication et l'utilisation du produit il est nécessaire de respecter les valeurs limites d'exposition admissibles.

6. INFORMATIONS FACULTATIVES

Les données et les recommandations ci-après ne font pas partie des informations obligatoires en vertu de l'article 32 du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n. 1907/2006 (REACH), mais elles sont communiquées de bonne foi. Il est recommandé de tenir compte de ces informations et de respecter les indications.

- Données sur les propriétés physiques et chimiques du produit dont nous disposons
Le produit peut prendre feu. Etant donné la période d'induction très longue (à peu près 14 mois), la haute température d'inflammation et la quantité limitée de la matière combustible volatile, la suie est très peu encline à la combustion spontanée suite à une oxydation par oxygène de l'air. La poussière sédimentée de la suie est difficilement inflammable, mais elle aide facilement l'incendie à se propager. La poussière soulevée n'est pas inflammable même à 800°C et dans les conditions standard elle n'est pas inflammable par étincelle électrostatique avant d'atteindre le seuil énergétique de 40 J. La poussière n'est pas explosive jusqu'à un niveau d'énergie d'ignition de 9 kJ et l'acroissement de la pression est lent.
 - état à 20°C, couleur et odeur substance solide noire, inodore
 - valeur pH (suspension 10 %) 6,5 – 9,5
 - solubilité dans l'eau à 20°C insoluble
 - poids de jetée [g.l⁻¹] min. 112
 - propriétés oxydantes nulles
 - température d'inflammation (granule) [°C] pas inférieure à 600
 - température d'auto-inflammation (granule) [°C] pas inférieure à 600
 - température d'auto-inflammation (poussière soulevée) [°C] pas inférieure à 800
 - température d'auto-inflammation (poussière sédimentée) [°C] min. 390-490
 - énergie d'ignition minimum pour auto-inflammation [J] supérieure à 40
 - température d'incandescence [°C] 435-483
 - vitesse de la propagation de la flamme [cm.s⁻¹] 4,17
 - explosibilité (poussière) à l'énergie de 9 kJ pas explosible
 - pression d'explosion maximale [MPa] 0,59
 - puissance calorifique [MJ.kg⁻¹] 33-34,4
- Instructions premiers secours
Assurer le maintien des fonctions vitales. En cas de danger de perte de conscience transporter la personne atteinte en position stabilisée. Ne faire jamais rien avaler aux personnes inconscientes.
 - EN CAS D'INHALATION
symptômes: irritation mécanique
Transporter la personne à l'air frais, rincer les yeux, la bouche et le nez à l'eau tiède, empêcher le refroidissement. Si les difficultés persistent, consulter immédiatement un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU
symptômes: irritation mécanique
Enlever les vêtements et les chaussures souillés. Laver les parties atteintes abondamment à l'eau (de préférence tiède) et au savon. Si les difficultés persistent, consulter immédiatement un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX
symptômes: irritation mécanique
Rincer les yeux immédiatement à l'eau tiède coulante, en maintenant les paupières écartées (au moins 15 minutes). Si la personne atteinte porte des lentilles de contact, il faut les retirer avant le rinçage. Consulter un médecin (ophtalmologiste).

- EN CAS D'INGESTION

symptômes: irritation possible

Si la personne atteinte est consciente, rincer la bouche à l'eau et ne pas essayer de provoquer le vomissement. Si la personne vomit, placer la personne dans une position stabilisée. Consulter un médecin.

• Instructions pour manipulation et stockage

Pour une manipulation et un stockage en sécurité il convient de respecter toutes les mesures de lutte contre l'incendie (interdiction de fumer, interdiction de travailler avec du feu à l'air libre, écartement de toutes les sources d'inflammation possibles) et veiller à éviter tout contact avec le produit (utiliser les outils de protection personnels). Le produit doit être stocké dans un endroit sec et bien aéré avec des équipements d'aspiration efficaces et éloigné de toute source de chaleur. Il est recommandé de stocker le produit dans des espaces abrités, protégés des effets directs du rayonnement solaire et de ne pas le stocker ensemble avec huiles, autres combustibles ou agents oxydants. Le produit peut être stocké dans un emballage intact pendant toute la durée de vie de cet emballage à condition que la température de l'environnement ne dépasse pas 63 °C. Le produit peut être stocké sans emballage dans un environnement sec durant 12 mois à condition que la température ne dépasse pas 50 °C, le produit doit être protégé de tout contact avec l'eau, les huiles ou les agents oxydants et il est recommandé de le traiter en priorité pour empêcher l'ignition en cas de stockage de grandes quantités.

Déclaration : Les données ci-haut correspondent aux connaissances et expériences actuelles et sont conformes à la législation en vigueur lors de l'établissement du document. C'est l'acquéreur qui est chargé de respecter la législation régionale en vigueur.